

## ANNEXES SAINT-DENIS

### L'ABBAYE DE SAINT-DENIS ET LA MONARCHIE FRANQUE

« Childebert, roi des Francs, aux *virii* illustres. Comme en notre présence et en celle des grands, (...), étaient venus les agents du vénérable homme Dalfinus, abbé de la basilique de notre patron particulier saint Denis, où cet éminent seigneur repose en sa corporelle relique, et comme ils affirmaient à l'encontre des agents de Grimoald, *vir illustre*, maire de notre palais, que voici longtemps, Clovis, feu notre aïeul, et ensuite Childéric notre oncle et encore notre seigneur et père Thierry, et encore notre frère Clotaire, par précepte, avaient concédé à Dalfinus le tonlieu intégral sur tous les marchands saxons ou de toute autre nation, venant au marché qui se tient auprès de la basilique de Saint Denis ; à la fête du seigneur Denis, de telle façon que, ni maintenant, ni à l'avenir pour le compte du fisc ne soit exigé ni levé aucun tonlieu sur les hommes commerçant de la sorte, que ce soit sur le marché lui-même, que ce soit dans le *pagus* de Paris, ou dans la cité même de Paris : mais que l'intégralité de ces [tonlieux] soit concédée et remise en tout temps au bénéfice de la susdite basilique du seigneur Denis ».

#### Jugement de Childebert III en faveur des moines de Saint-Denis, 13 décembre 709

#

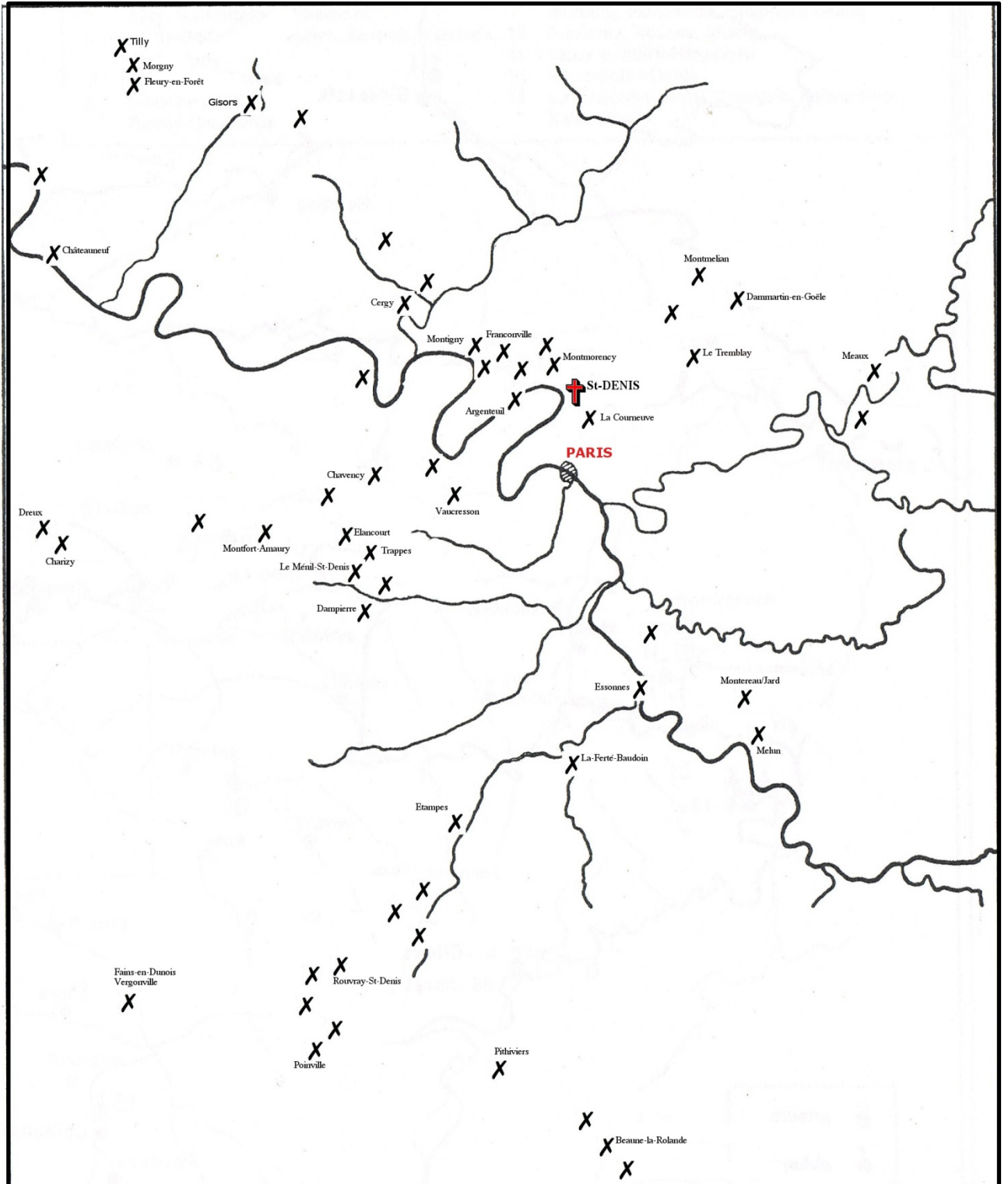
### EXTRAIT DE LA LEGENDE DOREE DE JACQUES DE VORAGINE SUR LA LEGENDE DE SAINT-DENIS

*Dans cet extrait, Jacques de Voragine raconte la vie de saint Denis dans la Gaule romaine, sur les ordres de saint Paul.*

« Quand il apprit que saint Pierre et saint Paul étaient emprisonnés à Rome par l'ordre de Néron, il mit un évêque à sa place et vint les visiter. Après leur martyr consommé, saint Clément, qui fut le chef de l'Eglise, le fit partir quelque temps après pour la France, en lui associant Rustique et Eleuthère. Il fut envoyé à Paris où il convertit beaucoup de personnes à la foi, y éleva plusieurs églises et y plaça des clercs de différents ordres. (...) Le préfet Fescennius, envoyé de Rome à Paris contre les chrétiens, trouva saint Denys qui prêchait au peuple ; aussitôt il le fit saisir, souffleter, conspuer, moquer et lier avec des courroies très rudes et comparaître par devant lui avec saint Rustique et saint Eleuthère. (...) Le lendemain, saint Denys est étendu nu, sur un gril de fer, sous lequel brûlait un feu violent (...) On le retire pour le jeter en pâture à des bêtes d'autant plus féroces qu'on les avait laissées plusieurs jours sans manger. Mais quand elles coururent pour se précipiter sur lui, il leur opposa le signe de la croix et les rendit très douces. On le jeta ensuite dans une fournaise ; mais au lieu de le nuire, le feu s'éteignit. On l'en fit sortir et on le renferma en prison avec ses compagnons ainsi qu'un grand nombre de fidèles. (...) Après quoi ils furent amenés au juge qui les livra à de nouveaux supplices ; on trancha à coups de hache, devant l'idole de Mercure, la tête des trois confesseurs de la Trinité. Aussitôt le corps de saint Denys se leva, et sous la conduite d'un ange, et précédé par une lumière céleste, il porta sa tête entre les bras, l'espace de deux milles, depuis l'endroit qu'on appelle le Mont des Martyrs jusqu'à celui que, par la providence de Dieu, il choisit pour y reposer. »

**Extrait de Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, tome II, Garnier-Flammarion, Paris, 1967**

# CARTE DES POSSESSIONS FONCIERES DE L'ABBATIALE DE SAINT-DENIS DANS LA REGION PARISIENNE, XII<sup>e</sup> SIECLE



Réalisation : Karim Merakchi

#

## LA CONFIRMATION DE LA PROTECTION ROYALE

*Ce document est un diplôme royal signé par Pépin, nouveau roi des Francs depuis 741. Le roi fait restituer à l'abbaye de Saint-Denis ses droits sur les tonlieux perçus dans des villages étant sous son autorité et situés dans le pagus de Paris. Ce n'est pas une décision arbitraire et dénué de sens : elle obéit aux décisions royales précédentes, Pépin faisant allusions aux rois mérovingiens. Ce diplôme montre l'importance de la foire de Saint-Denis qui attire un nombre important de marchands.*

« Pépin, roi des Francs, homme illustre, à tous les ducs, comtes, fonctionnaires de la cour (...) Sachez ceci selon votre rang et votre importance.

L'homme vénérable, Fulrad, abbé de la basilique de notre patron personnel, saint Denis, où reposent le corps de ce maître précieux ainsi que ses compagnons, et où cet abbé et la vaste troupe des moines vivent et servent le Maître, Fulrad donc nous a rappelé par l'envoi d'une requête que, depuis longtemps, les rois antérieurs – le maître Dagobert, Clovis, et, ensuite, Childéric, Thierry et Clotaire, rois défunts, de même que Childebert et notre ancêtre Grimoald, ancien maire du Palais – avaient concédé et confirmé intégralement à la demeure de saint Denis tous les tonlieux perçus dans le pagus de Paris à l'occasion de la fête de saint Denis, sur tous les marchands (...) qui viendraient dans ce pagus de Paris pour cette fête de saint Denis au marché aussi bien que dans la ville de Paris et dans les villae et les campagnes (...). Et ils nous amenèrent ces préceptes et leurs confirmations, pour qu'on les relise. Quand on eut relu et ces préceptes et ces confirmations, ils nous montrèrent pour qu'on le relise le jugement obtenu du roi, le maître Childebert, et de notre ancêtre Grimoald, le maire du palais, jugement que les agents de Saint-Denis avaient obtenu des agents de Grimoald, homme illustre et maire du Palais. Ensuite, l'abbé Fulrad ajouta ceci avec les moines de Saint-Denis ; ils dirent que ce tonlieu sur le commerce dans leurs villae et leurs campagnes devait intégralement revenir aux domaines de Saint-Denis sans l'intervention d'aucun fonctionnaire. (...) Tandis que nous vérifiions que la chose avait été ainsi menée et conduite (...) alors nous avons jugé, décrété et confirmé et à nouveau concédé, que, à compter de ce jour, aucun fonctionnaire n'oserait exiger et lever, ni lui, ni ses agents ni ses successeurs, dans ce marché ou dans les campagnes, ou dans les ports, sur les négociants venus pour cette sainte fête, que ce soit dans le pagus de Paris, dans la ville ou ailleurs, ni sur les chariots ni sur les animaux de bât, aucun tonlieu, taxe sur les boissons, péage, droit sur les points ou les ports (...) Et nous disons que, si notre fisc peut espérer percevoir quoi que ce soit à notre profit ou à celui de nos fonctionnaires, tout ce qui concerne ce tonlieu sera concédé, accordé et versé en totalité à cette maison de Dieu, de sorte, que, par notre autorité et celle des rois antérieurs, elle obtienne une confirmation pour les époques futures. (...) Signature de notre maître, le très glorieux roi Pépin. J'ai examiné et signé cet acte. Porte-toi bien. Date : huit juillet de la seconde année de notre règne. Au nom de Dieu. Heureusement. »

## UNE DESCRIPTION DE LA BASILIQUE

« La basilique de saint Denis où son saint corps repose a 245 pieds de long ; elle a 103 de large ; elle a 64 pieds de haut jusqu'au comble ; en outre, ses fondations ont 13 pieds [de profondeur] ; et le toit a 30 pieds de haut ; et la tour de croisée a 33 pieds de haut.

Au total, l'élévation est de 140 pieds. Cette église a 101 fenêtres, 50 grandes colonnes, 35 autres colonnes. En outre, elle a 5 colonnes de pierre spécial. Au total, il y a, dans l'église 90 colonnes. De plus, au dehors, les portiques de l'église comptent 59 grandes colonnes et 37 colonnes plus petites, ainsi que 7 colonnes de pierre spéciale. Au total, il y a à l'extérieur, dans les portiques, 103 colonnes. Et au total, il y a, dans l'église et à l'extérieur, 193 colonnes. Cette même église a 1250 luminaires et l'on verse dans ces luminaires huit muids d'huile et ceci par trois fois à chaque fête dans l'année.

Et l'église a deux portes ornées d'or et d'argent. Elle a deux autres portes ornées d'ivoire et d'argent. En outre, elle une porte intérieure ornée d'ivoire et d'argent ainsi que deux autres portes intérieures ornées d'argent. Pour le roi Dagobert de bonne mémoire, qui construisit ce monastère pour Pépin, roi des Francs, qui cette église, ses fils Charles, roi et seigneur, et Carloman firent après sa mort et à sa demande. (...) Et il y a au total, dans ce monastère de Saint-Denis 245 colonnes de marbre, en la 31<sup>e</sup> année du roi Charles ».

**Extrait d'un manuscrit rédigé en 1799 et envoyé par les moines de Saint-Denis au monastère de Reichenau vers 830, cité par Michaël Wyss, « La description de la basilique Saint-Denis en 1799 », in *Dossiers d'Archéologie*, « Saint-Denis de Sainte-Geneviève à Suger », n° 297, octobre 2004**

## LES TRAVAUX INITIÉS PAR SUGER, DÉBUT XII<sup>E</sup> SIÈCLE

« Une seule chose lui manquait : elle n'était pas aussi grande qu'il eût fallu (...). Par une heureuse circonstance liée à cette remarquable exigüité – l'accroissement du nombre de fidèles qui venaient fréquemment implorer les suffrages des saints – cette basilique se mit à subir tant de désagréments que bien souvent les jours de fête, remplie à l'excès, elle rejetait par toutes ses portes le trop-plein des foules qui y accouraient (...). Il fallait voir, parfois, chose étonnante, la foule entassée opposer une telle résistance à ceux qui s'efforçaient d'entrer pour vénérer et baiser les saintes reliques du clou et de la couronne du Seigneur (...). La détresse des femmes était telle et si intolérable qu'on aurait pu les voir avec horreur, écrasées comme une presse dans la mêlée d'hommes robustes, présenter une face livide, telle l'image de la mort, pousser des cris terribles (...), plusieurs d'entre elles, misérablement blêmes, soulevées par le pieux secours des hommes au-dessus de la tête des gens, avancer ainsi comme sur un pavement, et beaucoup d'entre elles haleter dans le pré des frères. »

Suger, Ed. Fr. Gaspari, *Œuvres. I. Ecrits sur la consécration de Saint-Denis. L'œuvre administrative. Histoire de Louis VII*, Paris, Les Belles Lettres, 1996

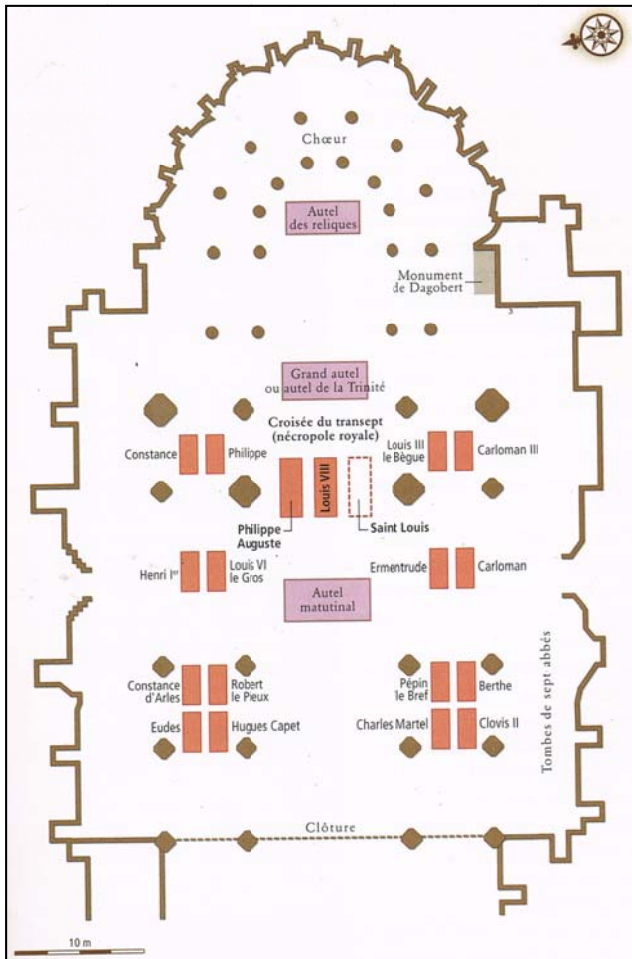
« VIII. (...) En ayant donc délibéré avec nos frères dévoués « dont le cœur était ardent lorsque Jésus leur parlait en chemin » (Luc, 24, 32), nous résolûmes, les ayant consultés sur l'inspiration de Dieu, de nous employer à ennoblir et à embellir l'antique église en accroissant sa longueur et sa largeur. (...) Après réflexion, il fut donc décidé de démolir la voûte moins élevée que l'édifice contigu à l'abside où sont conservées les corps de nos saints seigneurs et de la porter à la même hauteur que la crypte attenante : de la sorte, une seule et même crypte offrirait son plan supérieur comme pavé à ceux qui y monteraient de part et d'autre par deux suites de degrés, et de cet endroit surélevé les reliquaires ornés d'or et de pierres précieuses s'imposeraient au regard des arrivants. Il fut aussi sagement prévu qu'en superposant les colonnes supérieures et les arcs médians à ceux de la crypte, on mettrait à niveau, dans l'axe, au moyen d'instruments géométriques et arithmétiques, les côtes de l'ancienne église et du nouvel agrandissement et qu'on harmoniserait les proportions des anciens et des nouveaux bas-côtés, mis à part l'élégant déambulatoire donnant sur les chapelles, perfectionné par nos soins, et dont la beauté intérieure devait être baignée sans interruption par l'admirable lumière des verrières très sacrées ».

**Suger, « Mémoire sur la consécration de l'église abbatiale de Saint-Denis » (trad. du latin par M. Bur), dans Suger, *La geste de Louis VI*, Paris, Imprimerie Nationale, coll. « Auteurs de l'histoire, 1994, cité par Florian Mazel, *Féodalités (888-1180)*, collection Histoire de France, Belin, 2010#**

#

## PLAN DES GISANTS AU XIIIIE SIECLE PAR LOUIS IX

#  
#



Réorganisation par saint Louis des tombes royales dans la basilique de saint Denis, d'après Jacques Le Goff, *Le Temps de la réflexion*, III, Paris, Gallimard, 1982, cité par Jean-Christophe Cassard, *L'âge d'or capétien (1180-1328)*, collection Histoire de France, Belin, 2011

Crédit photographique : Pascal Lemaître/Centre des monuments nationaux

#  
#  
#

#



Tombeau de Carloman II (mort en 884), vers 1264-1267.

#  
#  
#  
#  
#  
#  
#